
Lecture de l'adresse de la commune de Lisieux relative à la fête célébrée en l'honneur des martyrs de la liberté, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de l'adresse de la commune de Lisieux relative à la fête célébrée en l'honneur des martyrs de la liberté, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 120;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40305_t1_0120_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit l'hommage fait au nom du citoyen Nicolas (1).

« Citoyens,

« Le citoyen Nicolas, ancien fabricant d'armes à la manufacture de Saint-Étienne, me charge de faire, en son nom, un don à la République de cinq fusils avec leur baïonnette. Vous n'en voyez ici que quatre, le cinquième est entre les mains d'un brave sans-culotte auquel je l'ai prêté il y a quelque temps, et qui se trouve, dans ce moment, dans un détachement de l'armée révolutionnaire qui opère dans le département de l'Oise.

« Je demande la mention honorable du don et l'insertion au *Bulletin*. »

La commune de Lisieux fait passer le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur des martyrs de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'envoi du procès-verbal (3).

Les membres du conseil général de la commune de Lisieux, au citoyen Jouenne, député à la Convention nationale.

« Lisieux, le 18^e brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen représentant,

« Tu n'as cessé, depuis que tes concitoyens t'ont rendu dépositaire de leur confiance, de donner des preuves de ton zèle et de ton attachement pour eux. Tu leur continueras tes soins, nous y comptons, et tu nous en donneras une nouvelle preuve en mettant sous les yeux de la Convention le procès-verbal de la fête célébrée ces jours derniers en mémoire des martyrs de la liberté. S'il était possible que tu en fisses insérer mention honorable dans le *Bulletin de la Convention*, tu ajouterais à notre reconnaissance.

« Salut et fraternité.

(Suivent 7 signatures.)

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (4).

La commune de Lisieux adresse à la Convention le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur des martyrs de la liberté, Marat et Lepeletier.

La Société populaire de Blois félicite la Convention sur la rigueur de ses mesures, et demande que tous ceux qui ont trempé dans la conspiration fédéraliste ou voté l'appel au peuple, soient remplacés (5).

Suit un extrait de l'adresse de la Société populaire de Blois, d'après le Bulletin de la Convention (1).

La Société populaire de Blois félicite la Convention sur ses travaux, notamment sur le décret salulaire qui expulse de son sein les membres corrompus; elle demande que tous ceux qui ont trempé dans la conjuration du fédéralisme, qui ont voté pour l'appel au peuple, et pour la détention du tyran, soient remplacés.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (2).

Plusieurs communes et Sociétés populaires félicitent la Convention sur l'énergie de sa conduite. La Société de Blois la remercie surtout de s'être purgée des fédéralistes qui, de son sein, avaient jeté le germe de la discorde et de la guerre civile dans toute la République.

Le citoyen Milhau (Milhaud), représentant du peuple près l'armée du Rhin, rend compte de ses opérations et des mesures prises par les représentants du peuple Saint-Just et Lebas, qui ont déjoué l'infâme complot de livrer Strasbourg à l'ennemi. Ils envoient le neveu du général autrichien Vurmser, qui a été fait prisonnier dans cette ville.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de Milhaud, représentant du peuple près l'armée du Rhin (4).

Les représentants du peuple près l'armée du Rhin, à la Convention nationale.

« A Strasbourg, le 16^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« La terreur est à l'ordre du jour sur cette frontière; les tribunaux révolutionnaire et militaire rivalisent de sévérité contre les égoïstes et les conspirateurs.

« Tous les riches contre-révolutionnaires et fanatiques des villes et des campagnes sont arrêtés par nos ordres; nous croyons que leurs trésors, qui sont encore sous le scellé, produiront à la République plus de 15 millions en assignats et numéraire.

« Trois ou quatre jugements du tribunal révolutionnaire ont fait verser dans les caisses publiques plus de 600,000 livres d'amende.

« Nos collègues Saint-Just et Lebas ont fait déporter dans l'intérieur tous les corps admi-

(1) *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793).

(2) *Auditeur national* [n° 418 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 1].

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 189.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 737; *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793); *Moniteur universel* [n° 55 du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 223, col. 1]; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 421, p. 307); Anlard: *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 263.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 741.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 189.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(4) *Auditeur national* [n° 418 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 1].

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 189.